

La Chambre s'est occupée de la hausse du sucre

Elle a entendu les interpellations de MM. Dumesnil, Barthe et de Moro-Giafferi

La Chambre a discuté hier les interpellations de MM. J. L. DUMESNIL, BARTHE ET DE MORO GIAFFERI sur la hausse du sucre et autres denrées de consommation nécessaires.

M. DUMESNIL, informant les fabricants et les raffineurs, assurant que les agriculteurs ne profitent pas des sautes de prix. Le coup de bourse du 13 février dit-là, a rapporté 175 millions aux spéculateurs. L'orateur préconise l'interdiction de la production sucrière coloniale et le monopole d'Etat.

BARTHE démontre que d'octobre à février la sucre importé était d'origine coloniale et la sucre par conséquent supporté aucun droit de douane. Il réfute l'argument fourni la veille au Sénat par M. DIOR et imputant la hausse à la seule bourse de New-York.

Le 27 février, dit le député socialiste, le sucre au cours de New-York et rendu au Havre, valait 234 francs ; or, il était coté 237 à la Bourse de Paris.

L'orateur conclut en affirmant que les fabricants réalisent des bénéfices scandaleux aux dépens du producteur et du consommateur et qu'il importe de réprimer sévèrement la spéculation.

M. de Moro-Giafferi propose le vote d'un motu contre les spéculateurs

M. DE MORO GIAFFERI, se plaignant au point de vue juridique prouve que la loi d'octobre 1922 n'empêche nullement de poursuivre les agitateurs et qu'il convient d'adopter l'attitude farouche de la Révolution à l'égard des affameurs du Peuple.

Le député de la Côte d'Ivoire cite le nom de M. Mata Maria, comme organisateur principal de la spéculation.

Après avoir, dit-il, gagné des millions en 1920 contre la maison Say, il a voulu obtenir en 1923 le partage de cette puissante firme, en jouant la contre-partie.

M. DE MORO GIAFFERI demande à la Chambre de voter un texte pénal pour atteindre les auteurs du crime de famine. Les peines seraient de 2 ou 3 ans de prison : l'amende de 1.000 à 10.000 francs et jusqu'à double du bénéfice indûment réalisé.

La suite de la discussion fut renvoyée à vendredi prochain.

La prochaine séance a été fixée à lundi après-midi.

**M. Borromée, préfet du Bas-Rhin
Officier de la Légion d'honneur**



M. BORROMÉE

Nous avons appris avec plaisir la nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. Borromée, préfet du Bas-Rhin. On sait que M. Borromée a été longtemps secrétaire général de la préfecture du Nord et qu'il a eu une attitude très courageuse durant l'occupation. Son souvenir est de meurir très vivace parmi nous.

**Pommade Cadum
guérit les Boutons**

La Pommade Cadum dessèche les boutons et les fait disparaître, laissant la peau saine et lisse. Les souffrances provoquées des malades de la peau peuvent être évitées en employant à temps ce merveilleux remède. Il arrête instantanément les malaises, apaise le mal et guérit toutes irritations, ou inflammations de la peau. La Pommade Cadum est souveraine contre l'éczéma, les boutons, dermatite, psoriasis, écorchures, hémorragies, urticaire, croutes, tige, coupures, plaies, brûlures, piqûres d'insectes, etc. Prix : 3 francs.

L'horizon semblait couvert de navires fantômes...

Londres, 2. — Une dépêche de Sydney rapporte comment les officiers et les membres de l'équipage du vapeur « Trevithick » furent récemment « victimes d'un étrange mirage dans le golfe de Spender, au sud de l'Australie.

Les hommes aperçurent d'abord très distinctement un grand navire dont chaque détail leur apparaissait nettement, malgré la distance qui semblait les en séparer. Ils voyaient les cheminées du bateau mystérieux et détenaient la fumée qui en sortait. Bien plus tard, tout se transforma. Il se tortua et devint monstrueux.

Enfin l'illusion redébuta moins vague, mais le bateau fantôme flottait la quille en l'air, ses hélices tournaient à toute vitesse. Quelques instants plus tard, l'horizon semblait couvert de navires fantômes. On percevait au moins douze coques, se dirigeant dans différentes directions.

Le capitaine du « Trevithick » déclara n'avoir jamais vu un spectacle aussi merveilleux et aussi étrange.

**Les mineurs du Borinage
ont repris le travail**

Bruxelles, 2. — De notre corresp. — La Confédération des Mineurs du Borinage s'est réunie vendredi après-midi, à la Maison du Peuple de Horne. Les 35 sections du bassin étaient représentées par 93 délégués.

A la question qui fut posée de la reprise du travail, 35 délégués se sont prononcés pour la reprise, 21 contre.

Cette fois donc la reprise du travail qui a été adoptée.

L'assemblée s'est ensuite occupée de la grande manifestation du 19 mars, à Bruxelles en faveur de la pension de 1.500 francs aux vieux mineurs.

Dans le bassin de Charleroi, la grève est véritablement terminée. La situation est également revenue normale dans le bassin de Liège, où 500 mineurs étaient mis en grève jeudi.

Le Sénat a discuté le recrutement de l'armée

Le Ministre de la Guerre a parlé en faveur du service de dix-huit mois

Le Sénat a poursuivi hier la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Le combat de l'UFL, les socialistes partisans momentanément du moins, du service de dix-huit mois.

M. MAGINOT, ministre de la guerre, déclara qu'un pays devait avoir l'armée de sa politique et que celle de la France était une politique de sécurité et de préparations. Il faut, dit-il, être en mesure de retrouver les velléités belliqueuses de nos ennemis d'aujourd'hui.

Le ministre déclara dans le débat du projet de service de dix-huit mois et contre les efforts de l'Allemagne pour reconstruire son matériel et les résultats qu'ils obtiennent malgré la vigilance de la Commission interalliée de contrôle.

Le 27 février, dit le député socialiste, le sucre au cours de New-York et rendu au Havre, valait 234 francs ; or, il était coté 237 à la Bourse de Paris.

L'orateur conclut en affirmant que les fabricants réalisent des bénéfices scandaleux aux dépens du producteur et du consommateur et qu'il importe de réprimer sévèrement la spéculation.

M. de Moro-Giafferi propose le vote d'un motu contre les spéculateurs

M. DE MORO GIAFFERI, se plaignant au point de vue juridique prouve que la loi d'octobre 1922 n'empêche nullement de poursuivre les agitateurs et qu'il convient d'adopter l'attitude farouche de la Révolution à l'égard des affameurs du Peuple.

Le député de la Côte d'Ivoire cite le nom de M. Mata Maria, comme organisateur principal de la spéculation.

Après avoir, dit-il, gagné des millions en 1920 contre la maison Say, il a voulu obtenir en 1923 le partage de cette puissante firme, en jouant la contre-partie.

M. DE MORO GIAFFERI demande à la Chambre de voter un texte pénal pour atteindre les auteurs du crime de famine. Les peines seraient de 2 ou 3 ans de prison : l'amende de 1.000 à 10.000 francs et jusqu'à double du bénéfice indûment réalisé.

La suite de la discussion fut renvoyée à vendredi prochain.

La prochaine séance a été fixée à lundi après-midi.

Nouvelles agglomérations

Une proposition de loi de Couteaux et François Lefebvre relative à la construction d'écoles publiques

Depuis l'armistice, beaucoup de grands industriels, dont certains veulent ainsi éviter de payer à l'Etat l'impôt sur les bénéfices de guerre, ont créé de nouveaux établissements en dehors des villes et des villages, aux endroits jugés les plus propices pour la fructueuse exploitation de leurs entreprises.

Dans notre région, des puits de mine ont été foncés récemment en pleine campagne, loin de toute habitation. Pour loger le main-d'œuvre qui leur est nécessaire, les exploitants ont fait construire des corons, de vastes cités ouvrières, ne disposant d'aucuns des services indispensables à la vie d'une population.

Les communes sur le terrains desquelles sont édifiées ces nouvelles agglomérations, sont sollicitées de fournir les fonds nécessaires à la construction d'écoles et de logements pour le personnel enseignant. Les fonds demandés à cet effet peuvent être totalement supérieurs à ceux que les communes sont à même de fournir. En voici un exemple :

La Compagnie des Mines d'Anzin a créé un puits dans la forêt de Raisnes, à cinq kilomètres de cette ville et a fait bâtir, pour loger son personnel, environ cinq cents maisons. Elle demande aujourd'hui à la Municipalité de Raisnes de faire construire au sein de cette agglomération miliére, une école qui coûtera, avec les logements du personnel enseignant et les bâtiments accessoires, plus d'un million !

La présence d'une telle situation, qui n'est pas particulière à l'arrondissement de Valenciennes, nos amis Ernest Couteaux et François Lefebvre, députés du Nord, viennent de présenter une proposition de loi ainsi conçue :

« Les communes sont autorisées à mettre à la charge de toute entreprise industrielle, commerciale ou agricole, la moitié des dépenses résultant de l'établissement d'écoles publiques qu'elles estimeront nécessaires dans les agglomérations créées unièrement, ou dans la mesure des trois quarts au moins par la direction de ces entreprises et dans leur intérêt particulier. »

« Nous estimons, déclarent les auteurs de la proposition, que les dépenses visant l'Instruction des enfants du peuple, sont de celles qu'il ne faut pas hésiter à mettre à la charge de la production, qui est appréciée à en bénéficiar. N'en profitera-t-elle pas directement qu'il faudrait, à notre avis, dans l'intérêt supérieur des classes ouvrières, adopter la même solution, à tous égards équitable et rationnelle ».

Des choux de Bruxelles ont coupé la parole à M. Lloyd George

Edimbourg, 2. — M. Lloyd George a été élu hier à l'Université pour faire un discours sur les difficultés éprouvées par les étudiants.

Les étudiants, massés dans les tribunes se sont amusés à lancer des choux de Bruxelles et des sacs de farine sur les auditeurs de M. Lloyd George. Celui-ci a été forcé d'abréger son discours.

Le trafic d'un pharmacien provoqua son arrestation

Marsiglia, 2. — M. Cavalioni, juge d'instruction chargé de l'affaire du trafic des armes médicaux, a fait arrêter, ce matin, le pharmacien Durand, inculpé d'escroquerie au préjudice de l'Etat.

Les investigations du service de la sûreté auraient établi que ce pharmacien aurait acheté les ordonnances délivrées aux militaires aux conditions suivantes : six francs pour une ordonnance signée, et quinze francs pour un bulletin d'ordonnance en blanc.

Enfin l'illusion redébuta moins vague, mais le bateau fantôme flottait la quille en l'air, ses hélices tournaient à toute vitesse. Quelques instants plus tard, l'horizon semblait couvert de navires fantômes. On percevait au moins douze coques, se dirigeant dans différentes directions.

Le capitaine du « Trevithick » déclara n'avoir jamais vu un spectacle aussi merveilleux et aussi étrange.

Les mineurs du Borinage ont repris le travail

Bruxelles, 2. — De notre corresp. — La Confédération des Mineurs du Borinage s'est réunie vendredi après-midi, à la Maison du Peuple de Horne. Les 35 sections du bassin étaient représentées par 93 délégués.

A la question qui fut posée de la reprise du travail, 35 délégués se sont prononcés pour la reprise, 21 contre.

Cette fois donc la reprise du travail qui a été adoptée.

L'assemblée s'est ensuite occupée de la grande manifestation du 19 mars, à Bruxelles en faveur de la pension de 1.500 francs aux vieux mineurs.

Dans le bassin de Charleroi, la grève est véritablement terminée. La situation est également revenue normale dans le bassin de Liège, où 500 mineurs étaient mis en grève jeudi.

La Journée Sportive

Football-Association

Les quarts de finale de la Coupe de France

Demain se disputeront à Rouen, Lyon, au Stade Pershing et à Asnières, les quarts de finale de la Coupe de France, suprême épreuve, qui doit qualifier quatre clubs qui, le 8 avril prochain, participeront aux demi-finales.

A Rouen, sur le terrain des Bruyères, le Red Star de Paris et le Racing-Club de Rouen se rencontreront. Le Stade Pershing, à Lyon, accueillera le FC. Nîmes et le CA. Calais.

Le match entre le Stade Pershing et le Racing-Club de Nîmes devra faire appel à ses réserves. Espérons que les remplaçants seront à la hauteur de leur lourde tâche.

Le coup d'envoi aura lieu à 3 heures précises.

Voilà la série des beaux matches qui commencent. Asnières, venez tous au Stade de la route du Bassin des Eaux, pour encourager vos favoris.

C'est le Stade Béthunois qui se déplacera à Caudry pour cette première journée. Cette société, champion d'Artois, possède une équipe de tout premier ordre et nos bleu et blanc vont avoir beaucoup de peine à tenir le coup devant eux.

Le autre équipe locale, privée de E. Delacourte et de son équipe, le Racing-Club de Rouen, Lyon, au Stade Pershing et à Asnières, les quarts de finale de la Coupe de France, suprême épreuve, qui doit qualifier quatre clubs qui, le 8 avril prochain, participeront aux demi-finales.

Le coup d'envoi aura lieu à 3 heures précises.

Voilà la série des beaux matches qui commencent. Asnières, venez tous au Stade de la route du Bassin des Eaux, pour encourager vos favoris.

Demande de matches

Sport Ouvrier Halluinois. — Équipe 1 demande match contre forte équipe sur son terrain avec ou sans déplacement pour les deux mois et avril.

Équipe 2 libre toute la saison sur son terrain ou ailleurs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Albert Degressa, 21, rue Frézet, Halluin.

Maritime-Somme

Voici les rencontres comptant pour la deuxième épreuve district maritime et Somme : Jeunesse Sportive Desvres 1. Stade Amiénois : E. S. Amiens-C. S. Calais.

Desvres et Calais doivent sortir vainqueurs.

Le coup d'envoi aura lieu à 15 heures.

Football-Rugby

Lille Rugby Athlétique Club (1) contre A. S. Gadz'Arts (1)

Lille Rugby A. C. reçoit demain sur son terrain de la Boulangerie, à Saint-André, le deuxième équipe de l'A. S. Gadz'Arts de Lille, qui a brillé dans le poule B d' Championnat du Nord.

Ce match sera très intéressant, les deux équipes pratiquant un jeu très différent.

LILLE R. A. C. — Arrivé, Thomas, troisième, Bergeau, Bergeron, Carter : avants, Hennion, Hiqu, Duplouy, Lefebvre, Pruvost, Guisson cap., Ribell, Coudray, Chevalier, Goulot : coup d'envoi à 15 h. 30.

Coup d'envoi à 15 h. 30 précis.

Cross-Country

Championnat du Nord de la F. S. A. F.

Nous rappelons que c'est demain qu'aura lieu le championnat du Nord de Cross de la F. S. A. F. sur un parcours de 12 kilomètres à 15 francs de prix en espèces sont affichés pour cette épreuve. L'distribution des dossards aura lieu à 13 heures 30 et le départ à 14 heures.

Le championnat du Nord de Cross de la F. S. A. F. a été remporté par le club de Jeunesse de la Jeune Sportive, à 13 heures 30.

Coup d'envoi à 15 h. 30 précis.

Cyclisme

Un nouveau club : le Vélo-Sport des Bois-Blancs

Ce club, qui a son siège chez l'ancien coureur cycliste régional bien connu, Thyschaever Henri, 133, avenue de Dunkerque, à Lille, a peine fermé son portail et il a été affilié à la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord et à l'Union des Sports de la Jeune France.